L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien......$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 11 AOUT 1840.

CANDIDATS WHIGS
choisis par la convention nationale.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. *District*—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. *District*—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. *District*—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. *District*—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. *District*—SETH LEWIS, des Rapides.

DU MONOPOLE DES POSTES.

On se rappelle qu'à la dernière session du congrès un membre dévoué à l'administration essaya de faire passer un bill qui interdisait sous des peines fort sévères, aux entreprises particulières et aux individus le transport des lettres, des imprimés, des journaux &c. Ce bill fut repoussé probablement parcequ'il n'avait pour résultat que de rendre plus rigoureuses encore certaines dispositions qui existent dans la loi actuelle des postes. M. Niles s'occupe en ce moment, dit-on, à remettre en vigueur ces dispositions; nous ne le blâmerons pas: la loi existe, et il doit donner force à la loi; mais la pratique rigoureuse en démontrera bientôt le vice radical. Le gouvernement s'est réservé le monopole des postes, et ce monopole a le tort immense de n'être aucunement favorable aux intérêts des citoyens; l'administration actuelle, en tenant à le maintenir en exercice, gagnera quelques milliers de piastres de plus, mais ce sera aux dépens de la facilité et de la promptitude des communications. Il serait temps de laisser aux vieux gouvernemens Européens le système désastreux des monopoles. Le monopole n'est-il pas en effet le moyen le plus injuste et le plus oppressif de se créer des ressources? A l'heure qu'il est ceux qui l'emploient, en sentent chaque jour les inconvéniens et sont obligés d'y renoncer peu à peu; et c'est au moment où cette tendance se manifeste en Europe, que l'on essaye de la faire revivre ici!

Le monopole des postes est sans contredit le pire de tous; c'est lui qui nuit le plus aux intérêts de la communauté et qui donne le moins de profit à l'administration. Que l'administration par exemple monopolise la production et le commerce du tabac, qu'en résultera-t-il? La production sera évidemment moins bonne, les affaires seront moins considérables que si la concurrence existe. Partant, il y aura perte, non seulement pour la communauté, mais encore pour l'administration elle-même. Eh bien! ce monopole, assurément fort nuisible, ne saurait cependant avoir des résultats aussi graves que celui du service des postes. La facilité, la sureté, la promptitude et l'économie des communications contribuent pour une bonne part aux transactions commerciales ou financières. Or, le monopole peut-il présenter sous ces différens rapports les mêmes garanties que la concurrence? Non, mille fois non. Le monopole, sûr de vivre, s'inquiète peu des améliorations; la concurrence au contraire ne vit que par les améliorations de toute espèce, parce que le public donne toujours son patronage aux entreprises qui lui offrent le plus d'avantages. Le monopole impose des conditions à ceux qui sont obligés d'y avoir recours; la concurrence les subit. Le bien de tous commande donc impérieusement la proscription du monopole, surtout celui du service des postes. Le monopole d'ailleurs n'est-il pas en opposition directe avec l'esprit de nos institutions? N'est-il pas une violation manifeste de nos libertés? Si encore il était avantageux dans le cas qui nous occupe, on pourrait à la rigueur fermer les yeux; mais il est tout-à-la fois inconstitutionnel et nuisible, nous ne saurions donc le combattre avec trop d'énergie.

Les quelques réflexions qui précèdent, sont toutes prises au point de vue de l'intérêt général, et nous ne voulons pas attaquer le monopole au point de vue de l'intérêt politique; il résisterait encore moins, si c'est possible. Si du reste il fallait trouver un exemple des inconvéniens du monopole, nous n'aurions pas à l'aller chercher bien loin; nous prendrions tout simplement ce qui se passe chaque jour dans le service actuel des postes. Ce service, nous n'avons pas besoin de le rappeler à nos lecteurs, est d'une irrégularité sans égale: il est rare que la malle ne manque pas une fois ou deux par semaine, souvent même on est trois jours sans la recevoir. Ce fait seul est la plus formelle condamnation du monopole actuel.

Il y a quelque temps M. Clay (non pas Henry Clay, mais Mr. Clay de l'Alabama), répondant à M. Preston de la Caroline du Sud qui avait vivement critiqué le bill des milices, se répandit en éloges sur M. Van-Buren et offrit de prouver tous les faits qu'il avançait.

A peine avait-il fini que M. Preston lui demanda s'il approuvait la conduite de M. Van Buren relativement à la question du Missouri? Non! dit Mr *Alabama* Clay.

M. Preston.—Le sénateur de l'Alabama trouve-t-il convenable que Van Buren ait soutenu De Witt Clinton, candidat de la paix en 1812, contre M. Madison candidat de la guerre? Non! dit encore M. *Alabama* Clay.

M. Preston—Approuve-t-il le vote de M. Van Buren, relatif aux droits de péage sur la route de Cumberland et sur la question des améliorations intérieures? Non! dit encore M. *Alabama* Clay.

M. Preston—L'honorable sénateur approuve-t-il le vote de M. Van Buren sur la question du tarif en 1824 et en 1829? Non dit encore le sénateur de l'Alabama.

M. Preston.—Pourquoi donc soutenez-vous M. Van Buren puisque vous condamnez tous les actes de sa vie publique?

M. Clay répondit que, *maintenant*, les opinions de M. Van Buren étaient satisfaisantes sur tous ces points.

Mais, objecta M. Preston, comment pouvez-vous le savoir? qui vous répond que les opinions passées de votre candidat ne sont pas encore ses opinions présentes? où sont les actes qui vous induisent à penser autrement?

A cela M. *Alabama* Clay ne répondit rien.

Il résulte du discours de M. Proffit de l'Indiana, basé sur des documens officiels que l'administration a affrété, pendant l'année 1837, trente-cinq bateaux à vapeur, quarante-trois goëlettes, deux sloops, vingt-cinq bricks, et six trois-mâts, faisant en tout Cent Onze batimens pour poursuivre la guerre des Florides, guerre qu'une grande nation fait depuis plusieurs années à cinq cents sauvages!

En outre de ces cent onze bâtimens affrétés, il y a eu une centaine de contrats faits pour transports de troupes, d'armes, de fourrage, de chevaux, &c., pour la même année 1837.

Le parti de l'Administration, non content de nous avoir attiré cette guerre, la prolonge encore indéfiniment et l'exploite en véritable fournisseur d'armée. Il n'est donc pas étonnant que cette guerre des Florides nous ait couté en si peu de temps une trentaine de millions.

LA MEILLEURE DES CIRCULATIONS.

Nous recommandons à l'attention de M. Benton et de ses amis, partisans absolus du numéraire, le billet suivant qui servira à faire apprécier leurs doctrines financières.

Bon pour 6 1-4 cents payables au porteur, au bureau de la poste de Tallahassee, en port de lettres ou en papier de banque. W. Hilliard.

(*Tallahassee Flor.*)

L'honorable S. S. Prentiss du Mississipi, que nous avons entendu ici, il y a quelques tems, parcourt en ce moment le Missouri. Dans une assemblée qui a eu lieu à St. Louis, il a pris la parole et a produit un grand effet. La Réforme compte peu d'athlètes aussi actifs et aussi énergiques que cet éloquent orateur.

INTERIEUR.

Kentucky.—Les élections approchent et le juge French, qui est porté comme candidat pour la place de gouverneur par le parti locofoco, parcourt les différents comtés de cet Etat, afin de recruter des voix. Dans ceux qui ne sont pas favorables au Van Burénisme, et ils sont nombreux, il met une grande habileté à dissimuler ses liaisons avec la faction administrative; il prétend que l'élection du gouverneur est une affaire de politique exclusivement *locale*; et qu'elle doit être envisagée sous ce point de vue. Il fait entendre que les électeurs de l'Etat passeront avant les intérêts généraux et que tous ses efforts tendront aux améliorations intérieures. Ces protestations produisent peu d'effet; il est bien peu de personnes qui s'y laissent prendre, et le juge French ne sera pas [illegible]

Tennessee.—Un journal de cet Etat compare le gouverneur Polk à Bonaparte. Que vous en semble? Bonaparte ne doit-il pas se trouver fort honoré de la comparaison?

EXTERIEUR.

MEXIQUE.

La goëlette *Emblem*, venant de Matamoros d'où elle est partie le 3 de ce mois est arrivée hier dans notre port.

Les nouvelles qu'elle apporte sont de la plus haute importance; malheureusement elles sont encore un peu vagues.

Il ne s'agit de rien de moins qu'une révolution qui paraît avoir éclaté à Mexico; mais dont le résultat ni les circonstances n'étaient pas encore connus au départ de la goëlette.

Voici des extraits de deux lettres qui nous ont été communiquées par deux maisons de commerce:

Matamoros, 30 juillet 1840.

"Une nouvelle révolution a éclaté le 15 courant à Mexico. Le prétendant a été enlevé par des factieux à la sortie du palais et emmené prisonnier. L'on se battait dans le centre de la capitale au départ du courrier extraordinaire, qui nous a apporté cette nouvelle il y a trois jours."

Matamoros, 31 juillet.

"Nous venons d'apprendre par un courrier extraordinaire qui est arrivé ici de la capitale le 11 courant, qu'on s'y est prononcé pour les fédéralistes. Ceux-ci sont commandés par le général Urrea. Lors du départ du Courrier on se battait encore dans les rues de Mexico."

HAVANE.

Nous avons reçu hier par le brick *Apalachicola*, des lettres de la Havane jusqu'au 30 courant. Elles ne contiennent aucune nouvelle intéressante. Les affaires étaient excessivement calmes.

VARIÉTÉS.

LE MUSEE DE L'AMOUR.

Mon ami Paul de Ferrières a le malheur d'abuser de sa sottise et de sa beauté qui sont extrêmes; il est moqueur, orgueilleux, impertinent, insolent, faquin, petit-maître, homme à la mode.

La vanité de Paul devient tout-à-fait comique, lorsqu'il s'agit de ses prétentions au titre d'homme à bonnes fortunes; son ton de fatuité et de suffisance va quelquefois jusqu'au dernier degré de l'exaltation et de la folie; il l'applique à toutes les femmes, et à tout propos; il parle de ses maîtresses, de ses conquêtes, de son *herbier d'amour*; il ose à peine, dit-il, nommer toutes les grandes et chastes dames qui ont eu pour lui des attentions, des faveurs, des soupirs et des œillades; on m'a raconté là dessus quelques traits de caractère que je ne veux point oublier dans les linéamens de cette silhouette mondaine.

Un jour, une infidèle le dédaigne et l'abandonne: aussitôt mon ami Paul frappe à sa porte et s'avise de la surprendre auprès d'un rival plus heureux ou plus aimé.... —Que venez-vous chercher ici? crie la dame épouvantée? —Mon bonnet de nuit! —Rien que cela!....

Le lendemain peut-être, quelque duchesse, oublieuse de ses devoirs et de son nom, lui demande l'aumône d'un peu d'amour; mon ami Paul réplique, avec un héros du XVIIIe siècle: "Belle duchesse, que Dieu vous assiste!.... j'ai mes pauvres."

Plus tard, il se reproche, comme un acte d'irrévérence chrétienne, d'avoir bu toute l'eau d'un bénitier parce qu'une jolie femme y avait trempé le bout de son petit doigt.

Une nuit, on se lamente, on pleure à ses côtés; il se lève tranquillement et s'écrie: Vous ne pensez pas une goutte de vos larmes!.....—Et comme on se lamente, comme on pleure toujours, il se rassied, il baise les yeux de cette charmante éplorée, il en boit les larmes qui tombent et ne trouve rien de mieux à lui dire que cette étrange et cruelle subtilité: fi! madame, elles ne sont seulement pas salées!..

Il va, sans le dire, que mon ami Paul est l'adversaire né du mariage, l'ennemi intime des maris, le champion quand même de la liberté amoureuse, de l'indépendance et du célibat.

L'autre jour encore, dans son magnifique appartement de la rue Saint-Georges, je lui parlais de son immense fortune, comme d'un piédestal admirable, pour arriver à la plus riche et à la plus belle héritière de ce monde; il me répondit avec toutes les apparences du plus profond dédain:

—Dans ma position, un mariage d'argent serait pour moi un effet sans cause, et un mariage d'amour une cause sans effet. Ce n'est pas tout: mes nombreux antécédens de jeune homme embarrasseraient peut-être ma conscience de mari; par égard pour ma femme dite légitime, il me faudrait au préalable brûler des lettres, déchirer certaines reliques, détruire mille souvenirs, briser une foule de portraits, éparpiller des anneaux, des bagues de toutes les espèces, des sentimens de toutes les couleurs, qui m'ont coûté bien de l'esprit, bien des efforts, bien du courage, et, ma foi, je n'en aurai jamais la force; je veux vivre et mourir garçon!.. Ma dernière heure venue, j'évoquerai autour de moi des essaims de petits fantômes qui voleront sur ma tête, à mes pieds, partout, qui me caresseront encore de leurs ailes, qui me diront mes plaisirs, mes joyeux tourmens et mes triomphes d'autrefois. Près de mourir, mon cher, j'appellerai à mon aide toutes les vicissitudes de ma vie amoureuse; je nommerai en souriant les cruelles, les rebelles, les infidèles, que j'aurai tant maudites et que j'aurai tant aimées; et pour que rien ne manque à cette fête suprême, je convierai à ma mort tout un cortège de maris trompés, d'amans supplantés et de rivaux éconduits; je leur dirai adieu du geste, du regard, et j'expirerai le plus délicieusement; amoureux encore, ne croyant encore aimé, mollement étendu sur les coussins de mon boudoir, au milieu des magnificences de mon musée d'amour!

C'est ainsi que mon ami Paul appelle une collection de portraits, une mosaïque de cheveux, un assortiment de billets tendres, un choix de petits présens, un monde de rien mystérieux qu'il a recueillis à grand'peine et, comme il le dit, à son corps défendant: véritables catacombes d'amour, où il ensevelit ses passions du jour et de la veille, en ayant soin d'y laisser un peu de place pour ses passions du lendemain.

—Pardieu! continua mon ami Paul, après avoir réfléchi un instant: tu es un ancien camarade; je te crois bavard et indiscret: je vais te donner une preuve de ma confiance!.... Mais, d'abord, essuie la poussière de tes bottes; imprègne ton mouchoir de quelques flots de Portugal et d'eau de mousseline; prends ces gants jaunes que je te prête pour un quart d'heure; c'est bien! Maintenant, récite-moi, s'il te plaît, quelques vers amoureux de Tibulle, d'Ovide ou d'Horace.... A merveille!.... Te voilà purifié par les parfums et par la poésie; marche donc et suis moi!

A ces mots, le dandy se leva, grave et recueilli; il fit un signe de la croix, mais sur son cœur seulement, comme sur le calvaire de ses passions, ouvrit une porte masquée par une courtine, et me voilà dans une grande salle, riche, élégante et un peu sévère, couverte presque entièrement d'une tenture en velours noir, semée de larmes d'argent, les seules larmes, sans doute, que l'amour ait fait répandre à mon ami Paul.

Il est impossible de rien imaginer de plus étrange, de plus fantastique, ni de plus somptueux que ce singulier sanctuaire de la religion du plaisir; c'est un pêle-mêle bizarre, incroyable, fabuleux, dont je me souviens à peine et dont je voudrais pourtant me souvenir tout à fait: des meubles sculptés dans tous les goûts, dans tous les styles, et de mille façons adorables des lambris qui se détachent avec tant de grace! des étoffes précieuses qui se drapent avec tant de mollesse! des trésors de vaisselle ciselée qui feraient envie à Benvenuto et à tous les artisans illustres de Florence; des dessins et des peintures de tous les pays et de toutes les écoles; des antiquités profanes et qui sentent furieusement le paganisme, mêlées à des reliques pieuses qui respirent encore le parfum de la chasteté chrétienne; les croyances, les siècles et les nations confondus dans le désordre du déshabillé le plus aimable: Cléopâtre à côté de Marie-Madeleine, Messaline souriant à Mme Dubarry, et l'empereur Claude regardant avec colère S. M. Louis XV; et puis, de jolies filles de Greuze qui jouent avec de vrais magots de la Chine, des amours bouffis qui effleurent, en badinant, la sainte épée de Jeanne d'Arc, et le cul-de-jatte Scaron qui a bien l'air de se moquer de sa femme, sa solidité la reine de France!....

J'en étais là de mon admiration, contemplant tour à tour, et à la hâte des richesses d'ameublement, d'histoire, d'art et de poésie, étalées avec une prodigalité délicieuse, lorsque mon cicérone millionnaire me frappa légèrement sur l'épaule.

—Tiens! me dit-il, *regarde*, examine et plains-moi!

Je regardai, en suivant bien attentivement son indication, et je vis autour de moi, à demi-cachés dans des plis des draperies et des tentures, je ne sais combien de médaillons argentés que j'avais pris d'abord pour des larmes d'argent, et qui encadraient, ma foi, de fort jolies figures: c'étaient des femmes de toutes les jeunesses, de toutes les beautés et même de toutes les couleurs....

—Paul, quelle est cette superbe Africaine?

—C'est la petite fille de ce Zam-Zaus dont Eugène Sue nous a raconté l'intéressante histoire: l'an dernier, elle s'est tuée pour moi, d'un coup de canif dans le cœur.—Passons!

—Et cette blonde ensevelie dans un linceuil de dentelles?

—Une comtesse polonaise qui m'a indignement trahi.

—Est-ce bien possible?

—Oui, mon cher; elle m'a trompé pour son mari qui s'avisa tout-à-coup de courtiser sa femme et de s'en faire aimer: c'est presque un mariage en secondes noces!

—Et cette jolie baigneuse qui n'est vêtue que de l'eau de son bain?

—Une odieuse coquette qui médit horriblement des hommes et calomnie outrageusement les femmes; elle a le cœur sur les lèvres!

A chacune de mes stations et de mes demandes, Paul s'empressait de me répondre par quelques mots remplis d'orgueil, de vanité, de colère et de dépit, mais rarement avec une seule parole de bienveillant souvenir et de regret, il me parlait de ces pauvres femmes *exposées*, avec toute la froideur emphatique d'un charlatan qui vante sa petite marchandise ou qui vous explique les figures et les scènes de Curtius.

Je continuai ainsi ma promenade autour de cette chambre d'exposition galante m'arrêtant ça et là, pour mieux voir et mieux admirer, saluant à droite et à gauche toutes ces charmantes figures que mon aspect semblait avoir jetées dans une confusion assez plaisante; l'on eût dit qu'elles se vengeaient sur mon ami Paul, de ma présence et de ma curiosité, en lui lançant avec le langage des yeux, une grêle de reproches, de plaintes et de mépris.

Il y avait audessous de chaque portrait, une sorte de sachet entr'ouvert, et qui avait la forme de bénitier, avec une fleur pour goupillon; je voulus connaître l'emploi, la destination de ces gentilles cachettes embaumées, et j'appris tout simplement que c'étaient là les cartons ou les dossiers de ces dames! —Au lieu de quelques gouttes d'eau bénite, mon ami Paul avait jeté dans ces bénitiers de nouvelle espèce, avec tout le zèle d'un antiquaire et toute la méthode d'un avoué, quelques vieilles lettres compromettantes, des colifichets sympathiques, de belles tresses de cheveux et bien d'autres menues pièces de [illegible] amoureuse entassées par l'avarice de l'indiscrétion et de la fatuité.

J'avisai encore, dans un coin de ce musée, une bibliothèque en bois de citronnier, incrustée d'ébène et d'argent, et dont le fronton dessinait en relief une immense rose épanouie; au dessus de cette rose symbolique, on lisait l'inscription suivante: *Qui s'y frotte s'y pique!*

Je questionnai de nouveau mon ami Paul, et cette fois-ci du moins, il me répondit avec une apparence de tristesse....

—Mon cher, il n'y a qu'heur et malheur! J'ai mis le côté de mes bonnes fortunes [illegible] revers de ma médaille!.. Mes belles passions [illegible] souffrances et riant; elles ont souvent fini dans les [illegible] et dans les larmes. Les billets doux que tu viens de lire, les joyeux que tu viens de toucher, sont le débris heureux des romans de ma folle jeunesse, ces portraits de jolies femmes pourraient te conter, au besoin, le milieu de ces aventures charmantes. Hélas! voici le dénouement, parfois dramatique, de ces histoires de la vie réelle qui ne valent ni la peine qu'elles nous donnent; ni les bouquets de violette qu'elles nous coûtent!

Il ouvrit aussitôt les deux battans de cette armoire mystérieuse, et je fus pris d'un rire fou, d'un rire inextinguible, à la vue des objets bizarres, j'allais dire des livres singuliers que renfermait cette bibliothèque.

—Bonté du ciel! m'écriai-je, une balle de pistolet dans le musée de l'amour!....

—Oui, une balle que me destinait un mari soupçonneux et jaloux; par bonheur, elle vint s'aplatir sur le portrait de sa femme que j'avais eu l'idée de porter en guise d'amulette, dans la poche de mon habit. Bienheureux talisman qui manque à ma collection si riche et si variée!.... Grace à je ne sais quel stratagème de bonne compagnie, on m'a repris ce portrait le lendemain de mon duel....

—Et pourquoi donc?

—Peut-être parce qu'il m'avait préservé d'une mort certaine: les femmes ne pardonnent jamais à un homme de ne pas mourir à propos!

—Mes yeux ne trompent-ils?.... Voici une dent magnifique que tu as fait monter dans le chaton d'une bague, comme il s'agissait d'un diamant ou d'une perle fine....

—Tu as là, dans tes doigts, l'une de mes dents de sagesse: je l'ai perdue à ma première affaire de cœur, entre les mains d'un brutal qui voulut se faire justice, et qui me châtia de sa disgrace et de mon bonheur.

Mon ami Paul fit briller, en se jouant, la lame damasquinée d'un poignard qui gardait encore la trace du sang qu'il avait versé, au service de la jalousie et de la vengeance.

Il me pria d'admirer une longue et belle chevelure, triste héritage d'un pauvre folle qui avait joué sa vie à pile ou face, c'est-à-dire contre l'amour d'un homme et d'un ingrat!

Enfin, mon ami Paul étala devant moi, sans s'évanouir, sans trembler, l'éloquentes pièces de conviction qui témoignaient, dans leur déposition pittoresque, de quelque folie dangereuse, d'une infortune, d'une infidélité, d'un sacrifice, d'un coup d'épée, toutes choses qu'il appelait les petits profits du métier, de véritables graces d'état. (*La fin à demain.*)

OPINIONS COMPARÉES DE HARRISON ET DE VAN BUREN RELATIVEMENT A L'ABOLITIONISME.

GÉNÉRAL HARRISON.

En décembre 1802, étant gouverneur de l'Indiana, il a approuvé des pétitions ayant pour but de faire *suspendre* l'ordonnance de 1787 qui prohibait l'esclavage.

En 1819, il vote, comme membre de la Chambre des Représentans au Congrès, contre la clause qui faisait de l'émancipation dans le Missouri et l'Arkansas une condition d'admission dans l'Union; c'est-à-dire qu'il vote pour l'admission pure et simple sans imposer l'obligation d'abolir l'esclavage.

Sur cette question importante du Missouri, il s'est rangé avec les membres du Sud pour résister aux abolitionistes qui voulaient n'admettre les nouveaux Etats, qu'à la condition d'effacer l'esclavage de leur constitution. Et ce fut ce vote anti-abolitioniste qui empêcha sa réelection.

En 1822, il termine ainsi son adresse à ses constituans: "En résumé, concitoyens, notre ligne de conduite est tracée par l'humanité et le devoir. Nous ne pouvons émanciper les esclaves des autres Etats sans leur consentement."

En 1833, dans un discours prononcé à Cheviot, on trouve ces paroles remarquables qui résument son opinion à cet égard. "La discussion du sujet de l'abolition dans les Etats libres, est également nuisible aux esclaves et à leurs maîtres et cette discussion est contraire aux principes de la constitution."

En 1836, dans une lettre à M. Thomas Sloo de cette ville, le général Harrison disait: "Je ne crois pas que le congrès puisse abolir l'esclavage dans les Etats, *ni intervenir en aucune manière dans les droits de propriété des citoyens*, excepté sur la demande des Etats qui voudraient se débarrasser de leurs esclaves moyennant compensation, mais non autrement. Ces opinions sont du reste celles de Jefferson et de Madison."

"Je ne crois pas, ajoute-t-il, que le congrès puisse abolir l'esclavage dans le district de Columbie sans le consentement de la Virginie, du Maryland et des citoyens du district."

M. VAN BUREN.

Il commence sa carrière politique en 1820, par donner son approbation, comme sénateur de l'Etat de New York, à la résolution suivante:

"Attendu que toute extension ultérieure de l'esclavage dans les Etats Unis est un sujet de la plus haute importance pour cet Etat; et attendu que nous considérons l'esclavage comme un mal déplorable, et que dans notre opinion on doit lui opposer toutes les barrières que peut fournir la constitution pour prévenir son extension; et que comme la Constitution des Etats Unis donne clairement au congrès le droit d'exiger des nouveaux Etats qui ne sont pas compris dans le territoire originaire de l'Union, la prohibition de l'esclavage comme condition de leur admission dans l'Union—C'est pourquoi il est:

"Résolu que nos sénateurs soient instruits et que nos représentans soient requis de s'opposer à l'admission, dans l'Union, d'aucun Etat ou territoire, sans faire de la prohibition de l'esclavage une condition absolue d'admission."

Ainsi il a été d'opinion que le Missouri ne devait pas être admis dans l'Union parceque c'était un Etat à esclaves: ce qui était aussi l'opinion des abolitionistes.

En 1821, étant alors membre d'une convention de l'Etat de New York chargée d'amender la constitution, il parla et vota pour donner le droit de suffrage aux nègres libres.

En 1822, il vote dans le Sénat des Etats-Unis pour restreindre l'introduction des esclaves dans le territoire des Florides.

En 1836, il dit avec le style tortueux qu'il lui est particulier:

Je ne croirais pas, d'après les lumières dont je me suis entouré, pouvoir en conscience me prononcer que le congrès n'a pas le droit d'intervenir dans la question de l'esclavage ou d'abolir l'esclavage dans le district de Colombie."

En présence de ces FAITS, dont personne ne saurait contester l'exactitude, le doute est impossible: M. Van Buren est le candidat négrophile.

Est décédée hier, à six heures du soir, Amélie Bonnabel, épouse de Pierre Godet. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu cet après midi à cinq heures précises. Son corps est exposé rue Bourbon, entre les rues St. Louis et Toulouse.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. A. D. DOROCOURT est candidat pour remplacer au conseil de ville Mr. Henry Colson démissionnaire. L'élection doit avoir lieu demain, 11 courant, à l'encoignure des rues Marais et St. Pierre, (café de Mr. A. Bizard.) 10 a—2

Mr. l'Editeur,
Veuillez avoir la bonté d'annoncer dans votre estimable journal, que Mr. ANTHONY FERNANDEZ, sera fortement soutenu à l'élection d'alderman qui doit avoir lieu mardi, 11 du courant, dans le 3me. district.
PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES.

DERNIÈRES DATES

New York	juil. 31	Liverpool	juil. 4
Boston	juil. 30	Londres	juil. 3
Philadelphie	juil. 31	Havre	juin 30
Washington	juil. 31	Paris	juin 30
Baltimore	aout 1	Bordeaux	juin 27
Charleston	aout 4	Madrid	juin 22
Vera-Cruz	juin 28	Cadix	juin 24
Tampico	juin 26	Havane	juil. 30
Mexico	mai 27	Houston	juil. 21

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 10 aout 1840.

Espèces	5 à 6	pour cent prime
Billets de Banque des E.U.	3½ à 3	do.
Notes de la Trésorerie	3½ à 3	do.
Souverains	$4 90 à $5 00.	
Doublons Espagnols	17 à 17 37½	
do de Mexicains	16 37½ à 16 75	
Or Américain	7 à 8	pour cent prime.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.
Navire Intrinsic, Davidson, pour Liverpool — Holmes et Mills.
Navire St. Mark, Wortman, pour Londres — S & J P Whitney.
Navire Ohio, Kurtz, pour Philadelphie. — Moss & Harris.

ARRIVES
Bateau de remorque Pilot, Davis, des Passes avec la barque Euphrate et la goel. Emblem.
Bateau de remorque Lion, Riddle, de la passe N. E. avec les bricks Apalachicola, l'Orient et la goelette Rio Grande.
Bateau de remorque Mountaineer, Levy, des Passes avec la goel. Santa-Anna.
La barque Euphrates, Oxnard, en 25 jours de Philadelphie.
Le brick l'Orient de Boston, au capt.
Le brick Apalachicola, Schneider, de la Havane.
La goel. Rio Grande, Baxter, de St. Mark.
La goel. Emblem, Kinney, de Matamoros
La goel. Elisabeth, Forsyth, de Pensacole.
Le bateau pilot texien Santa Anna, Simpton, de Galveston.
Steamer Water Witch, de Cincinnati.
" Tèche, Marshall, de William Landing.

A Monsieur l'Editeur de l'Abeille.

Monsieur,
Quelques lignes, en espèce de français, insérées dans certain journal *Native American*, m'étant par hasard tombées sous les yeux, je n'ai pas été peu surpris d'y voir le nom de F. Gaillardet, *d'honorable mémoire*, figurer dans une plate diatribe, au rang *d'écrivains étrangers ne subsistant que du salaire qui lui est donné pour calomnier les institutions et la société du pays.*

S'il ne s'agissait que de relever des *inepties*, n'ayant trait qu'aux écrits de l'Editeur du Courrier des Etats Unis, j'aurais gardé le silence, lui laissant le soin de défendre son terrain. Mais il m'a paru que l'Editeur du Native American était peu fait pour apprécier l'acception vraie du mot honorable, et moins encore l'application qu'il convenait d'en faire à l'égard de F. Gaillardet que, cite si avantageusement le célèbre auteur anglais Bulwer, et qui, comme individu, n'a laissé partout où il a passé, que les plus honorables souvenirs, n'ayant d'autre patronage que celui d'un public éclairé, ami du talent et appréciateur de ses sentiments d'indépendance.

Si pourtant, oubliant les égards dus à un homme estimé, l'Editeur du Native American prétendait encourir le blâme d'un article dont il pourrait, en sa qualité de natif pur, n'avoir pas compris le sens, s'il acceptait sans pudeur, mais non pas sans honte, l'ignoble langage de l'article en question, digne de la plume de quelque *honorable apostat naturalisé*, je me verrais autorisé, dès à présent, à signaler au mépris public, l'Editeur assez lâche pour calomnier le noble caractère de mon frère.

GAILLARDET THEODORE.
Rue Royale, maison du Recorder.
Nlle-Orléans 10 aout 1840.

A UNE assemblée régulière des membres du *Glee Club* allemand de la Nlle. Orléans, tenue dans la nuit du 6 courant, entre autres résolutions, les suivantes ont été adoptées:—

Attendu que les réglements du *Glee Club* allemand de la Nlle Orléans, ne permettent à aucune personne qui n'est ni membre actif, ni membre honoraire d'assister aux répétitions et aux assemblées; et attendu que quelques personnes ont récemment entrées dans le salon sans y avoir été invitées.

Résolu que dans aucun cas, aucun membre honoraire [illegible] actif ne pourra inviter un citoyen résidant dans cette [illegible] sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du [illegible] du vice-président et du directeur; et lorsque cette [illegible] aura été ainsi obtenue, la personne invitée [illegible] une carte d'admission pour une soirée [illegible] même personne ne pourra pas être [illegible] plus de deux fois.

Résolu que le secrétaire soit [illegible] publier la résolution qui précède dans [illegible]

Par [illegible] Club. T. E. ZEBBLANT, Secrétaire.
11 aout—

[illegible] DI MONTE VERNON. [illegible]
Par Ordine del Commandante la Compagnia, MICHEL. [illegible]

Les consignataires par le brick Apalachicola sont priés de se munir de leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises vis à vis la maison Rouge entre les deux marchés. A. CAPDEVIELLE & Co. 11 aout

AVIS.

JE Soussigné informe respectueusement le public que depuis l'époque de la maladie épidémique, connue sous le nom de *Dengué*, la nommée HELOISE HARANG est dans un état de démence, et que tous les actes qu'elle pourrait avoir contractés depuis lors jusqu'à ce jour, sont nuls de droits. En conséquence je proteste contre tous ses faits. Je me déclare hautement le protecteur de ses enfans, qui sont des mineurs, et suis le légitime administrateur de leurs biens. J'offre la preuve de ce que j'avance, concernant la folie de la dite Heloïse Harang. J'ai à faire connaitre: 1°. Un jugement de la Cour de Cité, qui la déclare incapable d'aucune administration; 2o. Un écrit que je fis insérer dans les journaux en 1837, pour défendre à qui que ce soit de faire aucune affaire avec elle, et 3o. enfin, à l'appui de tout ceci, j'ai le témoignage des personnes respectables qui, ainsi que moi, ont signé cet écrit qui n'est mis au jour que pour détruire les intentions de quelques personnes qui cherchent à me nuire, et en outre qui ne contient que l'entière et exacte vérité. JH. AGUILAR.
Témoins: JH. MICHEL. ETIENNE CARRERE. M. ST. MAXENT.
11 aout—3 (en 10)

CHANGEMENT DE DOMICILE.—L'Académie d'Harby (de Pensionnaires et d'Externes) a été transportée à la rue de la Commune, No. 265.
Une dame, connue par son habileté, est engagée pour donner des leçons de piano.
On continue de donner des leçons de français et d'espagnol.
S'adresser à l'institution susdite. 11 aout—3, 3ps.

TABAC de la Havane et de Cuba &c.—En débarquement du brick Apalachicola, à vendre par le soussigné,
100 surons de tabac de Cuba 1re. qualité.
45 do do de vuelta de abajo
6 barils boites gelées de Gouyaves,
7 barils miel, d'importation antérieure,
50 milliers cigares de Regalia,
40 do do canones.
15 caisses confitures, en pots, assortis.
A. DELPEUCH, 149, rue Royale. 11 aout—3

UN lot d'échantillons de tabac à vendre par J. P. BONNET, 3 Royale. 11 aout

EPAULES—7 boucauts venant de Cincinnati, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 11 at

FARINE—400 barils farine fraiche superfine, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 11 at

BŒUF prime et mess, à vendre par MAHARD & BRO 30, Nouvelle-Levée. 11 a

FARINE—120 barils farine fraiche, à vendre par MAHARD & BRO. 30, Nlle-Levée. 11 a

PORC—300 barils porc mess, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 11 aout

MORUE—50 caisses et 5 barriques à vendre par EDOUARD SPRAGUE, 22 Douane. 11 aout

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié à vendre par LAYET & AMELUNG. 11 aout

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, à vendre par MAHARD & BRO. 30, Nlle-Levée. 11 a

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par BARELLI & Co. 61, rue des Communes. 11 aout

WHISKEY—160 barils whiskey rectifié à vendre par P. A. GIRAUD, 6 N. Levée. 11 aout

JAMBONS enveloppés—30 barils reçus de Cincinnati, 1re qualité, à vendre par MAHARD & BRO. 30, Nlle Levée. 11 aout

PLOMB—10 barillets plomb en saumons du Missouri à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 11 aout

SAINDOUX—200 barillets saindoux en feuille, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 11 aout

TRAITES sur New York à un et 5 jours de vue à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 11 aout

PORC—40 barils porc prime et mess aux magasins d'inspection de Bozant, à vendre par LAYET & AMELUNG. 11 aout

JAMBONS—30 barils jambons de petite dimension de qualité de choix à l'usage des familles à vendre par LAYET & AMELUNG. 11 aout

BAJOUES—20 boucauts Bajoues fumées, de Cincinnati, dernièrement reçus, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 11 at

PLATS-COTES—20 boucauts reçus de Cincinnati, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 30, Nouvelle-Levée. 11 a

CARTON et papier à enveloppe—50 paquets carton et 200 rames papier à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22 Douane. 11 aout

VINS, rouge, muscat et huile d'olive—100 caisses vin rouge et muscat, 100 paniers huile d'olive fraîche à vendre par P. A. GIRAUD, 6 N. Levée. 11 aout

MAQUEREAUX—50 barils no 2 et 100 barils no 3, en magasin à vendre par PETERS & MILLARD. 11 aout

CORDE et toile d'emballage—200 pièces toile du Kentucky, 300 rouleaux corde du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 11 aout

SUCRE. 25 boucauts reçus par le steamer Armstrong, à vendre par P. A. GIRAUD, 6 N. Levée. 11 aout

FARINE—60 barils farine superfine de l'Ohio à vendre par P. A. GIRAUD, 6 N. Levée. 11 aout

TOILE d'emballage—200 pièces toile du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36, Poydras. 11 aout

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Winchester, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36 Poydras. 11 aout

FARINE—100 barils farine fraîche, venant d'être débarquée du bateau à vapeur Moravian, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36 Poydras. 11 aout

CIDRE DE CHAMPAGNE—100 caisses 1re qualité à vendre par P. A. GIRARD, Nelle Levée. 11 aout

CHAUX—500 barils chaux supérieure de Thomaston à vendre à très bas prix, en qualités au gré des acquéreurs, s'adresser à EDWARD SPRAGUE, 22 Douane. 11 aout

CHANDELLES de suif—50 caisses, marque Winchester à vendre par EDOUARD SPRAGUE, 22 Douane. 11 aout

ON a besoin de dix bons coupeurs de bois pour aller à l'habitation des soussignés. Il est inutile de se présenter si l'on ne peut pas couper deux cordes par jour. W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin, et 137, rues des Remparts. 11 aout

AUX STEAM-BOATS.
BOIS de pin d'excellente qualité, et 200 barils de résine concassée à $1 50 le baril, à vendre par W. E. & R. MURPHY. 132, Vieux Bassin. 11 a

BOIS—25000 pieds 1 pouce 1¼ pour plancher; 1,000 du 1 do plancher; 10000 de 1 do [illegible] de rendissage; 1,000 do 3/3, 3/4, 3/5, 4/6, 6/8 madriers, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin, et 137, rue des Remparts. 11 aout

A LOUER—Le magasin en briques à trois étages, No. 36 rue Gravier. S'adresser à PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée. 11 aout

TROUVÉ—Une jument bai foncée, ayant une raie blanche qui lui partage le front, la croupe très basse, longue crins à la queue et à la crinière. S'adresser à MARTIAL ST. GERMAIN, Syndic dans l'intérieur de la paroisse St. Bernard. 11 aout—2f. en 18j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—8 aout 1840.—No 12068.—Edmond Bachemin contre ses créanciers.—Il est ordonné par la cour que toutes les parties intéressées se présentent dans le délai de dix jours pour montrer les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré par le dit syndic ne serait pas homologué, et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la Cour, bureau du Greffier, 8 aout 1840. ARMAND PITOT, Greffier. 11 aout—2 en 10j.

VENTE PAR LE MARECHAL.
COUR DE CITE de la Ville de Lafayette—Samuel Bowty contre Charles Huse, h.c.l.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de la Ville de Lafayette, j'exposerai en vente publique, Mercredi, le 5 prochain, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, la propriété ci-après mentionnée, savoir:
Trois Lots de Terre dans la ville de Carrollton.
Le Lot No. 7, dans l'ilet No. 2 a 60 pieds de face à la rue Short, ou Market, par une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds et 6 pouces.
Le Lot No. 2, dans l'ilet No. 3, mesure 55 pieds de face à la rue First, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Le Lot No. 11 dans l'ilet No. 3, mesure 60 pieds de face à la rue Short, on Market, par une profondeur de 137 pieds six pouces entre lignes parallèles, suivant un plan fait par C. F. Zimpel, le sept juillet 1833, et déposé dans l'office de David L. McCay, notaire public.
Conditions de la vente—Comptant.
11 aout J. J. CAIN, maréchal.

BAS DE SOIE des plus belles qualités, convenables aux marchés mexicains, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville. 10 at

GENIEVRE DE HOLLANDE—150 pipes des marques les plus connues, telles que celle de l'ancre, de l'union, du cheval noir et importées directement d'Amsterdam par la galliotte Stans Frier, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville. 10 at

AVIS.—Le public est informé qu'étant revenue de France la procuration que j'avais donnée à Mr. Joseph Aguillar, pour gérer mes affaires pendant mon absence, est annullée et devenue sans force depuis mon retour. HELOISE HARANG. 8 aout—3

LES personnes qui doivent à la maison de commerce de A. Maurin & Co. sont prévenues que les soussignés sont seuls chargés de la liquidation des affaires de la dite maison, et que tous paiement doivent être faits entre leurs mains.
Nouvelle Orléans le 6 aout 1840. A. MAURIN. P. A. HEBRARD. 8 aout—3

UN jeune homme pouvant donner des renseignements satisfaisants pourra prendre une pension dans une famille espagnole dans laquelle on parle espagnol, et résidant entre les rues du Canal et St. Pierre. S'adresser au bureau de la poste, boite no. 519. On recevra une prompte réponse. 8 aout

BUREAU D'ENREGISTREMENT
De Décès et de Naissances.
BUREAU d'enregistrement des décès et des naissances—(L'office a été transporté rue Ste. Anne, No. 52; il est ouvert de 9 A. M. à 2 P. M.)
Il est ordonné par la loi que la naissance de tout enfant libre et la mort de toute personne libre, dans la paroisse d'Orléans, doivent être déclarées à ce bureau dans les 30 jours qui suivent celui où elles ont eu lieu; et comme beaucoup de nos concitoyens ignorent cette mesure importante, j'informe le public que chaque contravention à cette loi sera punie d'une amende de la somme de $10 et condamnée aux frais de poursuite.
Nlle. Orléans, le 25 juillet 1840. VINCENT RAMOS, Recorder. 27 jt.

AVIS—Le soussigné prévient le public en général et en particulier les marchands faisant profession de pacotilleurs dans cet Etat, que sa femme ayant abandonné le domicile conjugal, il se refusera à l'avenir de payer toute dette contractée par elle à dater de la publication du présent avis. GILBERT D'ARENSBOURG. Paroisse St. Charles, le 1er. aout 1840. 3 aout—10

AVIS—La société existant entre les soussignés sous la raison de Lepage Brothers & Co., est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. Mr. James Chalaron est chargé de la liquidation de la société et il continuera les affaires de la maison sous son propre nom. LOUIS LEPAGE. JAMES CHALARON. 3 aout

CHAUX—2000 barils de chaux de Thomaston bien conditionnés, à 9 escalins le baril, par quantité à la convenance des acheteurs. S'adresser rue Victoire 2de. maison au-dessous du rail road Pontchartrain, ou à P. ROTCHFORD, No. 37, Nouvelle-Levée. 4 aout—2m.

LE soussigné informe le public de ne point vendre à crédit à Marie Rose Rodgers son épouse, attendu qu'elle a quitté sa maison et ses enfants. JEAN JUNEK. 8 aout—8

DEUX billets ont été trouvés, et seront [illegible] qui en prouvera la propriété en [illegible] nonce. S'adresser à [illegible] 8 aout—3

HUILE de [illegible] à vendre par SAML BELL, [illegible] Magasins.

TRAITES sur New-York, à vendre par [illegible] URQUHART, 9, rue Royale. 8 aout—3

TRAITES sur Paris, à vendre par CH. URQUHART, 9, rue Royale. 8 aout—3

TRAITES sur New York, à vendre par SCHMIDT & Co, 60, rue Bienville. 8 aout

TOILE d'Emballage de Chanvre de qualité supérieure, manufacturée exprès pour cette place, à vendre par ANDREWS & BRO. 50, rue du Camp. 8 aout

TRAITES sur Londres à vendre par J. ROBERT & Co. 47, Bienville. 7 aout

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. ROBERT & Co, 47, Bienville. 7 aout

ESPRIT de Thérébentine—15 barils en bon état, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure Commune et Poydras. 7 aout

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Arsène alias Rose Drigny f. c. l.—Vente par le Register des Testamens—Lundi, quatorze septembre mil huit cent quarante, à une heure P. M. à la Salle des Bains située dans la Bourse de la Cité, située rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, par ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu pour le compte de la succession de Arsène alias Rose Drigny f. c. l. décédée:
Une négresse nommée MARY, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse.
Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.
N. B. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. Percy, not. pub. 11 aout

Succession de Louis Causson.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
LUNDI le vingt quatre aout 1840 à 4 heures de la levée à l'entre les rues Ste. Anne et St. Pierre, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 aout, il sera vendu pour le compte de la succession de Louis Causson, décédé, les effets mobiliers dépendans de sa succession.
Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments. 11 aout

Succession de Gustavus Aldenhoven.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MARDI, vingt-cinq Aout mil-huit-cent-quarante, à 4 heures de l'après midi, rue du Canal, entre Chartres et Dorsière, par ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 aout 1840, il sera vendu pour le compte de la succession de Gustavus Aldenhoven, décédé, les effets mobiliers dépendants de la dite succession.
Conditions—Comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 11 at

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis Barthelmy Rey, h. c. l. a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Marie Louise alias Rosetia Frere f. c. l. décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments. 11 aout

SUCCESSION de Henry Dohn.—Vente par le Register des Testaments.—Mercredi (12) douze aout 1840 à 4 heures P. M. en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 juillet 1840, il sera vendu pour compte de la succession de feu Henry Dohn, dans la rue Annonciation, entre les rues Barthelemy et Suzette, les effets mobiliers appartenant à la dite succession, consistant en: meubles meublans; dix draps; deux charrettes; des chevaux; écuries; foin; mais; avoine, &c. &c.
Conditions—Comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments. 30jt.

SUCCESSION DE DELILA CLARK, f. c. l.—Vente par le Register des Testaments—Vendredi le quatorze aout 1840, à 4 heures p. m. dans le faubourg Ste. Marie, rue Faucher, il sera vendu conformément à un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 juillet 1840, pour compte de la succession de Delila Clark f. c. l. les effets mobiliers appartenant à sa succession, consistant en meubles, meublans, etc.
Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests. 30 juil

AVIS

Leçons DE COIFFURE SUR UNE TETE NATURELLE!!—Paris. 990
LE soussigné a l'honneur de prévenir les dames qui désirent mettre leurs coiffures au courant des modes, que ses leçons ne seront continuées que jusqu'au mois d'octobre prochain. Il ose espérer que le nombre des élèves qu'il a formées en peu de temps lui aura mérité la confiance générale. Son magasin est toujours pourvu d'articles de Paris les plus nouveaux, ainsi que d'un grand assortiment de perruques d'hommes et de dames, toupets, bandeaux, nattes et frisettes, le tout à des prix modérés.
THEODORE, 150, Chartres, vis-à-vis l'hôtel d'Orléans. 10 a at

John Q. Ferguson contre John M. Donnell.
ETAT DU MISSISSIPI—Terme de juin 1840—Ordre de saisie. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'un ordre de saisie a été lancé par la Cour de Circuit du Comté de Hancock, dans le dit Etat, dans le procès de John Q. Ferguson contre les biens meubles et immeubles de John McDonnel, pour la somme de quatre mille trois cent quarante et une piastres et $1.00, laquelle a été renvoyée à ce terme, et au dit terme de la Cour susdite il a été ordonné par la Cour qu'avis de ce qui précède serait publié dans l'Abeille de la Nouvelle-Orléans, une fois par semaine pendant deux mois successifs, ordonnant au dit défendeur de comparaître au ter terme de cette Cour (lequel commence le premier lundi d'octobre 1840) ou avant cette époque, pour fournir une caution spéciale; et répondre à la dite action, ou jugement final par défaut sera entré contre lui, et les biens contre lesquels est [illegible] seront vendus.
Témoin l'Honorable V. T. Crawford, juge de la 11ème district judiciaire du dit Etat. [illegible] 1 de juin 1840. RODERICK, greffier. 22 juil—ll p 2 m

UNE Dame possédant à fond le Français, l'Anglais et l'Espagnol, désire s'employer comme institutrice dans une famille, elle enseigne aussi, le dessin, l'arithmétique, l'histoire et la géographie. S'adresser rue Bienville, No. 47. 10 aout—4.

LE soussigné, à compter de ce jour, a vendu ses intérêts dans le commerce de groceries à Messrs. Walton & Cockayne, qui à l'avenir continueront le même genre d'affaires dans les magasins Nos. 28 et 29, Nlle-Levée. Nouvelle-Orléans, 7 aout 1840. R. T. LAWRENCE. 10 aout—6

A VENDRE pour clore une facture:
20 balles bouchons de l'Estramadure, assortis.
100 caisses vin de Madère [illegible] 1re qualité
30 barils do ordinaire,
50 caisses muscat rouge,
20 do absinthe,
10 do kirch,
4 barriques vin de Marseille.
S'adresser rue de Chartres, no. 178, à M. Leonce Girard, en face de la rue Jefferson, ou à M. Micoud. 10 at—4

TRAITES sur New-York, à vendre par O. MIESEGAES, 43, Bienville. 10 at

CHANGE sur New-York à vendre par R. GRONING & Co. 10 aout

BOBINES de fil, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville. 10 at

CORDAGE de Manille—427 rouleaux reçus par le navire Louisa, de New-York, à vendre par O. MIESEGAES, 43, Bienville. 10 at

PLOMB de toutes dimensions et en barres d'une livre chaque à vendre à de très bas prix pour clore un envoi. J. ROBERT & Co 47 Bienville. 10 aout

CIGARES impériales, marque de Lord Byron, en caisses de fer blanc contenant chacune 50 cigares, ainsi qu'un assortiment de toute espèce de cigares et des confitures de la Havane en barils à vendre par J. ROBERT & Co. 47 Bienville. 10 at

SEL—2000 sacs sel fin et gros de Liverpool, à vendre en lots au gré des acheteurs par ALEX. PARK, 91 Commune. 10 aout

POUDRE DE SEDLITZ—Récemment reçu 20 grosses de paquets de Sedlitz, d'une qualité supérieure parfaitement bien arrangés et garantis, à vendre par DAVID FELT & Co. 10 aout

CRAYONS NOIRS—Reçu récemment 60 grosses de ces crayons et une quantité d'autres fournitures de bureau, à vendre par DAVIS FELT & Co. 10 aout

PLUMES d'acier de Gillot—Reçu par le trois mâts Louisa, 50 grosses plumes de Gillot supérieures, etc, à vendre par DAVID FELT & Co. 10 aout

LETRAS sobre Barcelona à cortos dias y en todas cantidades, [illegible] J. ROBERT & Co. 47, Calle de Bienville. 10 agosto

INDIENNES anglaises 7/8 et du pays, en débarquement du trois mâts Louisa, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville. 10 at

MOUCHOIRS de Madras, de Veroni, cravates, foulards, mouchoirs de soie noire, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville. 10 at

DENTELLES—Un bel assortiment de dentelles de fil, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville. 10 at

BAS—Un assortiment de bas anglais et allemands pour hommes et pour dames, de ½ bas et de bas d'enfants, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville. 10 at

SAIN-DOUX—350 barils en bon état à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 7 aout

HUILE—1600 gallons huile de sperm, en boucauts, tierçons et barils, à vendre par G BEDFORD & BECK, 24, Douane. 7 at

CIMENT, Platre de Paris, chaux et crins pour les plâtriers, constamment à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 7 at

HARENGS—20 barils harengs frais de Potomac, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 7 at

FARINE—300 barils farine fraiche, de bonnes marques, venant d'être reçus et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36, Poydras. 7 at

SAUMONS DE FER—60 tonneaux en débarquement du steamer Moravian, à vendre par SAMUEL BEL, 89 Magasins. 7 aout

FARINE—100 boucauts farine superfine et fine, à vendre par S. LATAPIE, 70, Vieille Levée. 7 aout.

HUILE DE CASTOR—10 barils huile de castor supérieure, reçus par le steamer Chester, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure Commune et Poydras. 7 aout

GRAINES FRAÎCHES DE JARDINAGE.
UN grand assortiment de Graines pour les semis d'aout, ainsi que Haricots nains rouges, créoles, de 1840, à vendre par LELIEVRE, encoignure Royale et Ste-Anne.
On trouve toujours à la librairie du sieur Lelièvre le Nouveau Jardinier de la Louisiane. 4 aout—30f.

LANGUES de Bœuf—2 1-2 barils et un barillet en saison, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras. 6 aout

CHAUX—1000 barils de chaux fraiche de Thomaston, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 6 aout

BRIQUES à feu de Londres, Baltimore et New-York, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 6 aout

HUILE—2000 gallons huile de sperm de printemps, 2000 do do d'automne; 2000 do do de baleine blanchie, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 26 Gravier. 6 aout

BEURRE—20 barillets beurre de Goshen salé de première qualité à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 6 aout

RAISINS—100 caisses, 100 1-2 do, 100 1-4 de raisins frais de Malaga dernièrement reçus, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 6 aout

VIN DE MALAGA—20 barils vin de Malaga doux, 10 do [illegible] à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 6 aout

BOTTES, souliers et brodequins—300 caisses comprenant un assortiment général, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 6 aout

TRAITES sur New York de un à 5 jours de vue, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 6 aout

DENTELLES de fil bien assorties, à vendre par CLASON & VLES, 44, rue de Chartres, au 1er. 6 aout

MOUSSELINES suisses et anglaises, de différentes qualités, blanches et de couleur, à vendre par CLASON & VLES, 44, rue de Chartres, au 1er. 6 aout

HUILE d'Eléphant de Mer—23 barriques en débarquement du Hindoo, à vendre par ISAAC BRIDGE, 134, Magasins. 3 aout

MOUCHOIRS Tippecanoe—8 caisses en débarquement du Hindoo, à vendre par ISAAC BR[illegible] 3 aout

CIGARES—Un assortiment [illegible]

[illegible]

TOILE FORTE—1200 pièces Toile de Dundee, en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHER, 50, rue du Camp. 8 aout

CHAUX—1000 barriques de Thomaston fraîche, de la cargaison du brick Julia et Helen, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 8 aout

LA PRÉPARATION Tonique de Rowand, est un des plus sûrs remèdes pour les frissons et la fièvre qui aient jamais été offerts au public. Les soussignés sont chargés de la vente de ce remède depuis trois ans; et ils ont vu dans plusieurs circonstances produire des effets merveilleux. Ils recommandent cette préparation au public [illegible] des facultés médicales de Philadelphie les plus éminents [illegible] Les soussignés ont reçu vingt-cinq caisses de ce remède qu'ils offrent à vendre avec garantie. JARVIS & ANDREWS, encoignure Commune et Tchoupitoulas. 8 aout

COUTEAUX à couper le papier en ivoire et en nacre, et autres articles de fournitures de bureaux à vendre par NORMAN, STEEL & Co., 14, rue du Camp. 10 juil

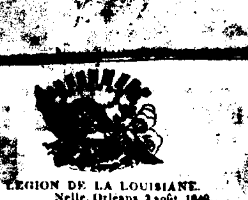

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nelle. Orléans, 3 aout 1840.
CONFORMEMENT à la Loi, la Legion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 30 du courant, et se rendra sur la Place d'Armes à 6 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
Les capitaines de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major Buisson, un contrôle exact de chaque compagnie présente à la revue.
La compagnie des Jackson Guards, capitaine Ferrari, se rendra sur la place d'Armes, une heure avant la revue pour en former les grilles et en garder les portes.
Les chefs des différents corps sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent ordre.
Le Lieutenant Colonel Commandant, CHS. DAUNOY.
L'adjudant major de la Légion, C. MASSIEU. 6 aout—

AVIS IMPORTANT.
MESSRS. PLEYEL & Co. de Paris, en envoyant à leurs frais dans cette ville un ouvrier chargé de réparer et consolider les pianos [illegible] qui ont été employé des fers creux, ont désiré que tous les instruments de ce genre reçussent le perfectionnement qu'ils y ont appliqué. A cet effet ils ont transmis aux soussignés les numéros de chacun de ces pianos, qui ont été expédiés dans ce pays-ci, mais malgré les avis publiés par leurs soins et souvent répétés, les instruments suivants n'ont point été présentés.
Mr. Pierron ayant bientôt terminé son travail et devant immédiatement repartir pour Paris, les personnes qui sont en possession des pianos ci-après désignés sont priées de les envoyer le plus promptement possible, la consolidation de chacun n'exigeant qu'un travail de deux jours. Cet avis est le dernier que les soussignés font publier à ce sujet.
Nos. 6647, 6874, 6796, 6924, 6990, 6443.
HERBAULT FRERES, 78 rue Bienville. 6 aout

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir de ce jour il ne tiendra plus de restaurant ni table d'hôte à l'hôtel Washington; mais qu'il continuera comme par le passé, à tenir une buvette fournie des meilleures liqueurs. J. ST. CYR, agent. 7 aout—3

LA société existant sous la raison de commerce Schopfer & Co., est, à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord, et M. Schopfer reste seul chargé de la liquidation de ladite société.
Nouvelle-Orléans, le 6 aout 1840. H. SCHOPFER. J. DELINOTTE. 7 at—3f.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 4 aout 1840.
CETTE Institution fournit des traites sur Londres. A. BAUDOUIN, caissier. 4 aout

AVIS—Les soussignés se sont aujourd'hui associés et feront les affaires en cette ville sous la raison de *Barrett & Lepage*.
Nouvelle Orléans, 1er aout 1840. THOMAS BARRETT. LOUIS LEPAGE. 4 aout—10

SANGSUES.
RECU un joli assortiment de Sangsues, à vendre à 81, 121 et 25 cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 36, entre les rues Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITBIEN. 6 at

SANGSUES.
SANSUES!!!—6000, reçues hier 5 aout, à vendre à cinq et dix sols, encoignure Bourbon et Douane. Pharmacie MANCEAU. 6 aout—10

AVIS.
LE soussigné ayant été nommé syndic des créanciers de Louis Schmidt et Schmidt et Hamilton ex-directeurs "de la grande loterie de propriétés," notifie aux acheteurs de billets de cette loterie de les lui présenter le plutôt possible de manière à ce qu'il puisse les produire au tableau de distribution à la Cour de Paroisse. Nlle. Orléans, le 6 aout 1840. JNO. NICHOLSON, Syndic. 6 aout—12f. 3 p.

RECU par le navire Charles, arrivé du Havre et à vendre au débarquement par le soussigné:
100 fréquins beurre de Normandie,
30 meules fromage de Gruyère,
1000 saucissons de Lyon.
B. POUVERIN. 30 jt—10 encoig. Royale et Dumaine.

EN débarquement de la goelette Créole de la Havane,
50 sacs café,
5 caisses sucre blanc,
5 bls. gelée de gouyave en boites.
20 caisses fruits assortis au sirop, tels que hicacos, pêches de gouyave, ananas, limoncilles, oranges et tamarins. B. POUVERIN, encoignure et Dumaine. 27 jt.—10

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, le 1er. aout 1840.
LE bureau des directeurs de cette banque a déclaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent sur le capital payé; lequel dividende sera payé aux actionnaires le 10 courant ou après cette époque. Par ordre du Bureau. RICHARD RELF, Caissier 3 aout

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1840.
LE bureau des directeurs de cette banque a déclaré aujourd'hui un dividende de *quatre pour cent*, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux dans cette ville, le lundi 3 aout prochain ou après cette époque. W. J. LEVERICH, Caissier. 30 juil—12

Bureau de la Compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie, de l'Ouest. Nouvelle Orléans, le 1r. aout 1840.
MR. GEO. C. LAWRASON a été nommé secrétaire de cette compagnie en remplacement de M. G. E. Richardson, démissionnaire. L. MATTHEWS, Président. 1 aout

ANDREWS & BROTHERS, NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, A la Nouvelle-Orléans, Rue du Camp No. 50. 30 jt

LE soussigné désirant terminer ses affaires, prie les personnes auxquelles il peut devoir de présenter leurs comptes qui seront payés sur demande, et [illegible] il prie les personnes qui lui doivent d'avoir à se libérer envers lui dans le plus bref délai. Il offre ce qui lui reste de marchandises au prix du comptant. C. PEHAU, 217 rue Royale. 7 aout—3

ON a besoin de vingt actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. S'adresser au No. 190, rue Royale. 6 aout

SEL gros et fin de Liverpool, reçu par le navire Shaw, à vendre en lots convenables aux acheteurs, s'adresser à ALEX. PARK, 91, Commune. 5 aout

SEL—2000 sacs de Sel gros et fin de Liverpool, dernièrement reçus et à vendre en quantités au gré des acheteurs. S'adresser à E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 29 jt

LE soussigné négociant en sel a constamment en mains un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 3 aout

PORC—150 barils porc mess, à vendre par E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins. 5 at

COTONNADE—Les soussignés offrent à vendre de superbes cotonnades anglaises, garanties bonne teinture, et des plus épaisses qui aient été offertes sur ce marché. R. & J. CURELL, en liquidation, rue Bienville, No. 46. 6 aout—10

SAVON, &c.—100 caisses No. 1, et 100 barils eau-de-vie du pays, de 1ère et 4ème épreuve, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, rue Gravier. 5 aout

MM. PRIESTLEY & BEIN ont transporté leur comptoir du No. 22, Vieille Levée au No. 19, Nouvelle Levée.

PORC, BŒUF &c.—100 barils porc mess, prime, &c. 100 barils bœuf mess, prime, demi-barils bœuf, 50 barils maquereaux Nos. 1, 2, 3, à vendre en gros et en détail par S. LATAPIE. 30 jt

SOULIERS pour Dames—Un assortiment général de souliers pour dames et enfans, à vendre par FROST & Co, 9, Douane. 1 at

PAPIER à Enveloppe—3000 rames papier à enveloppe, à vendre par FROST & Co, 9, rue de la Douane. 1 at

PAPIER à enveloppe—2000 rames à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 3 aout

PELLES—60 douzaines à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 6 aout

TRAITES sur Boston, à vendre par VAN WYCK & Co, 36, Camp. 3 aout

POIVRE—300 sacs poivre noir de Sumatra à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier. 3 aout

PLOMB EN BARRES—16 barillets en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 3 aout

FARINE—150 barils farine superfine à vendre par J. LANDIS & Co. 3 aout

BOTTES ET BRODEQUINS—300 caisses en magasin à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane. 1 aout

LE soussigné ayant été nommé curateur de la succession de Henry Dohn, prie les personnes qui ont des réclamations à faire contre cette succession de présenter leur compte, comme aussi toutes celles qui doivent à cette succession de venir payer immédiatement. J. LANDIS, 14, rue Poydras. 1 at—10

MR. SIMMONIN, consignataire d'une boite de marchandises par le steamer Louisville, de St. Louis, est prié de venir la recevoir et de payer les frais. JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 29 jt

LETTRES de change sur New-York, à 60 jours, à vendre par H. O. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 20 jt.

A VENDRE ensemble ou séparément—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Bertus ou Jn. Ste. Faget. Les dits Billards sont les mêmes du Cercle Saint Louis. 17 juin—

LE DOCTEUR ACHILLE LION, chirurgien dentiste, membre de la faculté de médecine de Paris, demeurant actuellement rue Royale No. 106, ancienne maison de M. Boyer, entre St. Louis et Conti. Consultations et opérations sur toutes les maladies de la bouche. 24 juin

NEGRES A VENDRE.
AUX PLANTEURS DE SUCRE, PROPRIETAIRES DE MOULIN A SCIE, &c &c.
A VENDRE les nègres suivants:
Un bon ingénieur âgé de 23 ans. Il a été pendant 5 ans chargé de la direction d'une machine à vapeur.
Un bon scieur, âgé de 23 ans, et un bon conducteur de bœufs, âgé de 26 ans, ainsi qu'un excellent domestique de maison et cocher, âgé de 28 ans.
Si ces esclaves ne sont pas vendus à l'amiable avant le 21 courant, ils seront exposés à l'encan à des conditions libérales.
Pour les renseignements, s'adresser à J. A. Beard [illegible] de la Commune, près City Hotel [illegible]

CORDE d'emballage—[illegible] à vendre par [illegible] 1er aout

MAQUEREAUX—[illegible] F. A. GIRAUD, [illegible] de la Nouvelle Levée

[illegible] H. CURTIUS [illegible] la Course et Tchoupitoulas [illegible] à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nlle-Levée.

2000 [illegible] de plomb, à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nouvelle Levée. 31 jt

WHISKEY—144 barils whiskey rectifié reçus par le steamer [illegible], à vendre par MAHARD & BROTHER, 30, Nouvelle Levée. 25 juil

SALAISONS [illegible] JARVIS & HOBART [illegible]

BOUTEILLES A VIN—[illegible] JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoupitoulas.

[illegible] barriques [illegible] DAVIS & HOBART, 13, rue de la Douane. 31 jt

MARCHANDISES [illegible] marque Lawrence & Co., [illegible] DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane. 31 jt

26 caisses sucre blanc de la Havane, 20 do confitures [illegible] 20 milliers cigares [illegible] S. LATAPIE, 70 Vieille Levée. 25 juil

A VENDRE aux prix les plus modérés et aux meilleures termes, les marchandises suivantes [illegible] BOURRY D'IVERNOIS, [illegible] Chartres

POUR ST. LOUIS, Quincy, Warsaw, Galena et Dubuque.—Le steam-boat FREEDOM, bon marcheur et tirant peu d'eau, capitaine R. Harris, ayant une partie de son chargement arrêtée, sera incessamment expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis rue Gravier, ou à W. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 11 aout

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le steamer bon marcheur UNITED STATES, capitaine J. B. Hile, est attendu le 12 courant, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, il sera immédiatement expédié. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 11 aout

POUR ST. LOUIS, ALTON & QUINCY—Le nouveau steamer CHESTER, bon marcheur, capitaine W. A. Cable, partira positivement ce matin 11 du courant à 10 heures a.m. Les passagers sont priés de se trouver à bord vis à vis la rue Poydras. W. C. TOMPKINS, 66 Camp. 11 aout

POUR LA MOBILE.—Le bateau à vapeur ECHO, capitaine Walker, partira du bout du rail road mardi soir, après l'arrivée des chars de 7 heures, pour la Mobile et les lieux de débarquement sur le lac. Pour fret ou passage, s'adresser à CONVERSE & Co, 55, Nlle. Levée. 10 aout

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas.—Le steamer paquebot régulier A. PORTER, capit. Muggah, partira positivement pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires sur le Teche, Atchafalaya, la baie, &c. jeudi, 20 du courant, à midi. Pour passage et fret, s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane, ou à J. HALL & A. B. BEIN, 25, Nlle. Levée.
N. B. Le A. Porter prendra du fret et des passagers pour la côte sur tous les points au-dessous du Plaquemine. 8 aout

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI. Le superbe bateau à vapeur CORINTHIAN, capitaine L. Brooks, est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, et sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à SAM. BELL, 89, Magasins. 28 juil

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ. *Pour tous les ports du Lac.*
LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira de la Nouvelle-Orléans pour la Baie St. Louis, la Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula; retournera le Dimanche, touchant à toutes les places ci-dessus et arrivera au lac, à l'extrémité du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. en touchant à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de la Mobile le Mercredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe.
L'Echo naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.
Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagements ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 10 juil

CABOTAGE.

POUR FRET OU CHARTE.—La goëlette fine voilière FREDERIC ARNET, capt. Thomas Hudson, est maintenant prête à recevoir du chargement [illegible] belles chambres pour passagers. S'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue St. Pierre ou à JOHN BELLOW, 107, rue de la Levée. 10 aout. P. S. [illegible] fret pour un port quelconque dans le golfe du Mexique sera préféré.

FRET POUR NEW-YORK.—60 tonneaux de fer en saumon seront pris en chargement par le soussigné en s'adressant immédiatement à SAML. BELL, 89, rue des Magasins. 10 aout

POUR NEW-YORK.—(Paquebot du 16 aout.)—Le paquebot fin voilier ST. MARY, capitaine Foster, partira positivement le jour susdit, avec ou sans chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bout de la rue St. Joseph ou à P. LAIDLAW, 51, rue du Camp 8 aout

POUR BALTIMORE.—Le brick JULIA & HELEN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Wade sera immédiatement expédié. Pour fret de 150 boucauts de sucre sur le pont, s'adresser à bord vis à vis les bâtimens du triangle ou à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 8 aout

POUR BALTIMORE.—Le brick MARY, capt Thompson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 7 aout

POUR PHILADELPHIE.—Le superbe brick paquebot WASHINGTON, capitaine Bedford, sera immédiatement expédié, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 5 aout

POUR PHILADELPHIE.—La goëlette AUGUSTUS LORD, capitaine Barnes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 4 aout

POUR LA HAVANE.—Le brick CARIBOU, bon marcheur, capitaine George Lainy, ayant une partie de son chargement engagé et à bord, sera incessamment expédié pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capt. à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co. 31 juil

Ligne de paquets de la Louisiane et de New York. POUR NEW-YORK.—(le 10 courant).—Le trois-mâts YAZOO, capitaine Kinsburg, a besoin de 100 boucauts de tabac pour compléter son chargement. Pour fret ou passage seulement s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 3 aout

POUR NEW-YORK. La goëlette fine voilière WM. SEYMOUR, capitaine Gardner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face des bâtisses du triangle ou à WM. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 24 juil

POUR BOSTON. Le brick CHESTER, cap. Woodbury, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret sur ou sous le pont, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle, ou à STETSON & AVERY, 35, rue Gravier. 20 juil

POUR BALTIMORE.—Le beau brick FRANCIS, capitaine Melcher, sera très prochainement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 16 juil

POUR NEW-YORK. Le superbe navire MARY FRANCIS, capitaine Johnson, partira prochainement. Il a la plus grande partie de son chargement arrêté. Pour fret de 40 boucauts de tabac pour le tonnage correspondant, ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la prison à coton d'en face ou à GEO. GREEN & BROTH. 26, rue du Camp. 14 jt

POUR BOSTON—Le beau brick LINCOLN, capt. Smith, sera immédiatement expédié, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. S'adresser à GEO. GREEN & BROTHER, 26, rue du Camp. 8 jt

POUR BALTIMORE.—Le brick DELIA, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 4 jt

PORTS D'EUROPE

POUR LIVERPOOL.—Le trois-mâts ROBT. PULSFORD, capt. Prince, peut prendre 2000 balles [illegible] pour fret ou passage, s'adresser à la presse à coton d'Orléans. GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp. 31 jt.

POUR BORDEAUX.—Le navire français de première classe EULALIE, capitaine Paturin, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus du 8 au 10 aout. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. SEIGNOURET & Co. 15 jt

POUR LE HAVRE.—Le trois mâts MARENGO, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à F. PERRET, 40, rue Toulouse. 16 juil

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier PERUVIAN, capitaine Wotten, ayant son chargement [illegible] sera prêt à la Seconde Municipalité, ou à J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 25 juin

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. PERRET, 40, Toulouse. 23 juin

POUR LE HAVRE. Le trois mâts WILLIAM BROWN, capt. Harris, ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité, ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 23 juin

A VENDRE OU A FRETER

ON a besoin d'un bâtiment du port de cinq ou six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à ROBERT & Co. 47, rue Bienville. 9 juil.

A LOUER présentement—Une Maison haute, rue de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER, No. 9, rue St. Louis. 17 juil

MAISON A LOUER A BILOXI. La maison élégante située à Biloxi, appartenant au juge W. C. Waile sera louée, le juge et sa famille ne devant pas l'habiter cette saison. S'adresser à MAUNSEL WHITE & Co. 9 juil—6

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre prochain une maison située à l'encoignure des Toulouse et Vieille Levée, dernièrement occupée par un magasin d'habillements, avec tous les vitrages, comptoirs et étagères, comptoirs &c. &c. S'adresser au No. 47, rue du Camp. 11 juil

A LOUER—Cette maison fort commode et parfaitement bien située, au No. 222 [illegible] rue du Camp, près l'encoignure de la rue Julia, cette maison a tous les avantages convenables pour une famille. S'adresser à GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp. 31 jt—10

A LOUER—La grande Maison à étage en briques, située à l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourgogne. Possession en sera donnée le 15 aout. S'adresser à V. O. VIGNAUD, 49, rue de Chartres. 29 jt

HUILE DE SPERM pure et blanchie—14 barriques à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 27 jt

AVIS—Le soussigné, agent de la maison Godet, Blondacque & Co. de Vera Cruz, informe [illegible] qu'il a établi son bureau [illegible] rue Royale No. 106 [illegible] A. VARESQUORT 20 j

FER DE SUEDE.
[illegible] constamment en mains un approvisionnement de fer de Suède de 1 et 1¼, jusqu'à [illegible] et de ½ à 3 pouces; de rond de ½ à 3 pouces. [illegible] à leur gré à des conditions libérales. HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 19 fev—6m

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, l'envoi de MM. [illegible] de Schiedam—300 [illegible] Genièvre de Hollande de la marque bien connue du bateau à vapeur qu'il offre à vendre sur la levée par parties convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses. HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville 19 fev—6m

AGENT DE HASENCLEVER.
Le soussigné a en magasin et tiendra constamment un approvisionnement de l'acier [illegible] de Mrs. Jones Burns, Hasenclever & [illegible] qu'il offre à vendre [illegible] HUGO C. GILDEMEESTER [illegible] 19 fev—6m

LIBRAIRIE DE LELIEVRE, Encoignure Royale et Sainte-Anne. PUBLICATIONS NOUVELLES.
Résumé des Voyages, Découvertes et Conquêtes des Portugais, par M. Dubarday, 2 vol. in-8.
Collection de Romans nouveaux des meilleurs auteurs.
Œuvres de Lamartine, Lamenais, Delille, Rousseau, Molière, etc., éditions compactes.
Révolution française, par Thiers.
Règne animal de Cuvier; un choix de Manuels les plus importants; plusieurs ouvrages de médecine, de droit, de mathématiques; livres d'éducation, de prières, de piété.
Cartes de Tortugas, par le capitaine Dumas.
Fournitures de classes et de bureaux, etc., etc.
6 aout—3 f p.s.

GENIEVRE de Hollande d'une qualité supérieure, en futailles et en damejeannes, à vendre par [illegible] 15 jt

TOILE DE DUNDEE—[illegible] ANDREWS & BROTHERS, [illegible] rue du Camp. 27 jt

MELASSE [illegible] barils mélasse en bon ordre, [illegible] P. A. GIRAUD, 6, Nouvelle Levée. 7 aout

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERIET
IL sera vendu jeudi prochain, à son magasin d'encan, rue de Chartres, no 112, un très grand assortiment de marchandises sèches.
Aussi—300 rouleaux de corde d'emballage 11 aout

PAR M. J. DOMINGON.
EN vertu d'une résolution du Conseil de la Municipalité No. 3, il sera vendu, sur les lieux, sur l'ancienne habitation Pandelly, près des casernes des Etats-Unis, le samedi 15 du courant, à 4 1/2 heures précises de l'après-midi.
Une batisse en bois pour être enlevée 15 jours après l'adjudication.
Conditions—Comptant. 11 aout.

Vente de syndic.
PAR HEWLETT & CENAS.
William Christy contre ses créanciers.
IL sera vendu Mardi, 15 septembre prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins:
Tous les droits, titres et intérêts de William Christy sur une plantation de coton, située à Oyster Creek, comté de Brazoria, au Texas, à environ six milles de la ville de Bolivar, contenant 2500 acres, plus ou moins, dont 600 acres sont en culture, sur lesquels 300 acres en coton et 100 acres en mais. 26 Esclaves font partie de cette habitation, savoir: 14 hommes, 8 femmes et 12 enfans. Aussi tous les ustensiles aratoires, ceux d'un forgeron, &c. &c.
Conditions—Pour partie de son paiement l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $10,000 chaque garantis par hypothèque sur la propriété à l'exception de 7 nègresses et leurs enfans, pour lesquels jugement a été obtenu, avec intérêts à 10 pour cent du 1er janvier 1840, et les frais du dit jugement. Deux billets de chacun $7,000 l'un payable dans le courant du mois de février 1841, et l'autre dans tout le mois de février 1842, avec intérêts à 10 pour cent par an du 1er mai 1839, lesquels deux billets portent hypothèque sur une partie de la terre, sur les nègres et ustensiles susdits. Un billet de $7,500 donné pour 7 nègresses pour lequel jugement a été obtenu avec intérêt à 10 pour cent par an depuis le 18 juin 1840, et les frais de ce jugement, la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement intégral.
Les actes de vente se passeront pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 aout—1f.ps jusqu'au 15 sept.

VENTE PAR LE SYNDIC.
Lawrence & Legendre contre leurs créanciers.
IL sera vendu, par L. A. Garidel, lundi 14 septembre 1840, à midi, à la Salle des Bains de l'hôtel St. Louis, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, sous la date du 2 mai 1840, et à la requête des syndics des créanciers des dits insolvables les propriétés ci-après mentionnées, abandonnées par eux à leurs créanciers.
1o. Un lot No. 19 mesurant vingt huit pieds et six pouces sur la rue Girod, sur cent dix pieds de profondeur
Conditions comptant, pour une somme suffisante pour payer $695. 66 avec les intérêts depuis le 20 de mars 1837, et de plus dix piastres pour les frais de protêt et la balance en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque payables à 6, 12, 18 et 24 mois.
2o. Un lot no. 20 mesurant vingt huit pieds six pouces sur la rue Girod sur cent dix pieds de profondeur.
Conditions comme il est spécifié ci-dessus par le lot no. 19. Le tout conformément au plan fait par Joseph Pilié voyer de la ville le 20 de janvier 1832 et déposé dans l'étude de Felix de Armas, notaire public de cette ville.
L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 aout—11,12,13,14,x

PAR A. L. FERNET.
IL sera vendu à l'encan, Mardi prochain, 11 du courant à la Bourse St. Louis, à midi:
L'esclave CLAIBORNE, cuisinier de steam-boat et drayman, âgé de 24 ans; il jouit d'une santé très robuste, titre et maladies garantis.
Conditions—Un billet endossé à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10 aout—6

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.
IL sera vendu mercredi, le 26 aout prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane en date du 3 juillet 1840, et sous la direction du syndic des créanciers d'Auguste Wetzel, les propriétés ci-après décrites abandonnées par ledit Wetzel à ses créanciers:—
1o. Un lot de terre de valeur, situé dans l'ilet borné par les rues Delord, des Magasins, du Camp et Poyferré, et désigné sur le plan par le lot No. 1. Le dit lot forme l'encoignure des rues Delord et des Magasins, et mesure 28 pieds de face à la rue Delord, mesure anglaise.
Conditions—$390 avec les intérêts à raison de 6 pour cent depuis le 19 mai 1836, et $4 50 pour frais de protêt comptant, l'acheteur devra se charger en outre du paiement d'une hypothèque spéciale de $390, portant intérêt à raison de 6 pour cent depuis le 10 mai 1836, et hypothèque spéciale, et payable à 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans de date, à partir du 10 mai 1836, et la balance à 9 mois de crédit en un billet souscrit et endossé à la satisfaction du syndic, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
2o. Six lots de terre de valeur, situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, désignés par les numéros 11 et 12 de l'ilet No. 2, et par les numéros 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 4. Les lots No. 11 et 12 de l'ilet No. 2 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Wallace, le lot No. 11 a une profondeur de 110 pieds, et le No. 12 de 137 pieds. Les lots Nos. 9, 10 et 11 de l'ilet No. 4, mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Washington. Le No. 9 a une profondeur de 137 pieds 6 pouces, le No. 10 de 110 pieds, et le No. 11 de 110 pieds sur la rue Dixon. Le No. 12 a 60 pieds de façade sur la rue Dixon, sur une profondeur de 120 pieds.
Conditions—Neuf mois de crédit, en un billet souscrit et endossé à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
21 juillet—11, 12 et 26 aout.

PAR HEWLETT & CENAS. Vente de Syndic.
IL sera vendu mercredi, 26 aout à midi, à la Bourse de l'Arcade, par ordre et sous la direction du syndic, les [illegible] abandonnés par John McDonnell à ses créanciers, aux créanciers de Lloyd & McDonnell & Waterman [illegible] Aimée âgée d'environ 21 ans, blanchisseuse [illegible] Mathilde, âgée d'environ 26 ans, blanchisseuse [illegible] 21 jt—11, 12

Martin Gordon Jr. vs. ses créanciers.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, Vendredi, 21 aout prochain, à midi, à l'Arcade de Bank, par ordre du syndic, les nègres suivants abandonnés par Martin Gordon jr. à ses créanciers:
CHARLES âgé de 22 ans, excellent drayman.
ADA âgée de 27 ans, laboureur, habitué aux travaux d'un steam boat.
Conditions—Billets à 6 mois endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à paiement. Les billets portant intérêt [illegible] 10 pour cent par an.
Les actes de vente pardevant Lucien Hermann, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 jt

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE SARAH BAUME.—Vente par le Register des Testamens—Mardi ce onze aout 1840, à une heure P. M. en vertu d'un jugement rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 juin 1840 et reçu le 7 juillet 1840, il sera vendu à la Salle des Bains de l'Hôtel St. Louis, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feue Sarah Baume, décédée, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Delord, étant deux portions de terre distinctes.
Une portion mesurant vingt pieds de face à la rue Apollo, sur cent trente et un pieds de profondeur, le tout mesure française, acheté de Philip Bonnager, par acte au rapport de Cuvillier Pollock en date du 4 mai 1838, et une autre portion mesurant quinze pieds de face à la dite rue Apollo, sur cent dix pieds de profondeur, sur laquelle est érigée la maison [illegible] le cinq octobre 1838, la maison n'est pas entièrement terminée.
ESCLAVES.
Bell, négresse âgée d'environ 9 ans, n'ayant pas l'habitude du travail,
Pursor Jules, négritte âgée d'environ 6 ans, sœur de Bill; tous les deux orphelins,
Dolly, négresse âgée de cinquante-cinq ans, maladive,
Jane, négritte âgée d'environ 9 ans, accoutumée à travailler dans une maison, petite fille de Dolly
Priscilla, négresse âgée de 40 ans, mal dise
Condition de la vente—Les esclaves, au quart comptant, la balance à six et douze mois de crédit.
Le lot de terre et la maison au cinquième comptant, la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, avec hypothèque sur la propriété vendue, les billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à dater du jour de leurs échéances.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant N. Y. Lewis, not. pub. 9 juillet

SUCCESSION de Claude Jousset Laloire.—Vente par le Register des Testaments—Mardi onze aout 1840, à une heure P. M. en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 juin 1840, il sera vendu à la Salle des Bains de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de feu Claude Jousset Laloire, les esclaves ci-après nommées: MARIA, mulâtresse âgée d'environ 33 ans, avec ses trois enfans, Gustave, âgé de 8 ans, Alfred de 4 ans et Alaïs, de 7 mois.
Conditions de la vente, un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.
N. B. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Th. Seghers, not. pub. 8 juil.

AVIS IMPORTANT—Le Dr. Ale. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, à l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, no. 106, entre celles St. Louis et Conti.
La solidité et la promptitude la plus grande dans l'exécution des ratteliers est assurée aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; puisque les nouveaux procédés dont il est l'inventeur, lui permettent de poser dans la même séance des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, dont il garantit la durée pendant dix ans.
L'application par lui de la pâte caustique [illegible]
Consultations et opérations pour toutes les [illegible] 20 juin

RALPH HUBBARD & Co., MARCHANDS DE SELLERIE—rue de Chartres No. 8. (A la tête du Cheval noir.)
RECOIVENT maintenant par le trois-mâts Alabama, un assortiment d'articles de leur genre de marchandises, qu'ils offrent à vendre avec [illegible] 11 juin

VERRES DE VITRE—300 caisses de Waterford et de Baltimore à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas 27 jt

AVIS.—Détenu à la geole de St. Jn. Baptiste, un nègre nommé CHARLES, disant appartenir à Mr. Chas. Kennedy, sur la Levée, N. Orléans. Le propriétaire est invité à le retirer [illegible] formant à la loi. Paroisse St. Jn. Baptiste, 17 juillet 1840. A. LUMINAIS, Shériff. 21 jt.

200 PIASTRES!!!
SERONT données pour l'arrestation du nègre ALFRED, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, jolie figure, complexion très noire, [illegible] parle l'anglais, le français et l'espagnol [illegible] connu en ville, ayant appartenu à Messrs. Ramsey et Parker.
Les geoliers de cet Etat et ceux des Etats voisins sont priés de s'assurer la personne ci-dessus, au No. 181 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, ou à Chopin & [illegible] paroisse St. Jacques. 6 aout—40

$10 DE RECOMPENSE
ECHAPPÉ de l'habitation de Mr. Tompkins [illegible] le 11 du courant, un cheval bai clair, ayant la [illegible] la queue noires, et ne portant point [illegible] La personne qui ramènera ce cheval [illegible] MICHEL MURE[illegible] Encoignure Tchoupitoulas et Notre[illegible]

MAGASIN DE GRAINES DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible]

COUVERTURES françaises—17 balles [illegible] 3 points, [illegible] J. ALBERT, No. 26, rue St. Louis. 15 juil—